COMPOSITION DES JURYS
Institut d'Administration des Entreprises (IAE)
Année universitaire 2023-2024

Le Président de l'Université de Bourgogne

VU le Code de l'Education, notamment article L. 712-2 *(5°)* ;
VU l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de Master ;
VU l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de Licence, de Licence Professionnelle et de Master ;
VU les arrêtés du 18 avril 2017 et du 12 septembre 2022 accréditant l'Université de Bourgogne à délivrer des diplômes nationaux ;

VU la délibération du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne en date du 17 décembre 2014 prévoyant que les compétences relatives aux jurys d'examen sont exercées par les directeurs des composantes ;
VU le Référentiel commun des études adopté par le Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne le 27 septembre 2023 ;

ARRETE

Article 1 :

Le jury du **Master 1 Contrôle de Gestion** est ainsi constitué pour l'année universitaire **2023-2024** (Semestre 1 et Semestre 2)

Président : M. Grégory WEGMANN
Membres :
Adrien BONACHE
Hervé CHEILLAN
Kamel LAARADH
Angèle RENAUD
Jérémy VIGNAL
Gilles DAVID

Article 2 :

Le directeur de l'UFR est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté par voie d'affichage papier dans l'enceinte de l'IAE et sur le site internet de l'IAE.

Fait à DIJON, le 07/11/2023

Le Directeur de l'IAE
Samuel MERCIER